

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d' Eygalayes.

**Membres présents** : Georges ROMEO, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Annie PASCAL.

**Membres absents excusés** : Kerouan LE ROUX, Michel PASCAL

**Date de la convocation** : 22 janvier 2019

**Secrétaire de séance** : Agnès ARMAND

**Membres en exercice** : 6

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal*
- *Création d'un emploi de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe*
- *Affouage*
- *Compétence eau et assainissement*
- *Questions diverses*

**Début de Séance : 16H**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2018**

Georges Roméo revient sur les points débattus lors du précédent conseil municipal :

- ⇒ Les dossiers ayant fait l'objet d'un vote ont été traités.
- ⇒ Un courrier a été adressé à Monsieur Bonnet pour l'achat de son terrain : pas de réponse à ce jour.
- ⇒ Une pétition a circulé dans le village contre l'installation des compteurs Linky. Georges Roméo propose d'adresser à nouveau un courrier à ENEDIS.

**Approuvé à l'unanimité**

**Création d'un emploi de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

Georges Roméo informe que la secrétaire de mairie Géraldine Barrère a été admise à l'examen de rédacteur territorial principal 2ème classe par avancement de grade. Il propose de créer cet emploi afin qu'elle soit nommée.

**Voté à l'unanimité**

**Affouage**

Georges Roméo rappelle qu'en 2017 la décision de réaliser une campagne d'affouage a été prise. Le devis de David Martin pour effectuer l'abattage, le débardage et la livraison chez les habitants a été signé. La coupe devait être réalisée au printemps et la livraison courant août 2017. Un acompte a été versé en avril 2017. Les livraisons n'ont pas été effectuées comme convenu : au 31 octobre 2017, seuls 3 stères avaient été livrés, quelques-uns l'ont été, courant novembre puis la reprise des livraisons s'est faite en avril 2018. Entre temps la mairie a effectué maintes relances par téléphone, courrier

recommandé (non retiré), mais sans réponse de l'exploitant forestier qui entre temps a transporté du bois chez lui, sans contrôle des quantités emportées. Georges Roméo déplore ce manque de sérieux dans les livraisons et l'exécution de ce marché. Au total, 174 stères ont été livrés. Georges Roméo a proposé de régler 1 600 € pour solde du marché mais l'exploitant refuse cet accord. Georges Roméo donne lecture du courrier de David Martin dont les arguments évoqués sont mensongés : retard de livraison dû au mauvais état du chemin, alors que celui-ci a été réparé courant juin 2017...

Les conseillers municipaux estiment que la facture présentée par l'entrepreneur doit être réglée en totalité. Georges Roméo maintient sa position car il n'est plus possible de vérifier les quantités de bois emportées ; il rencontrera à nouveau M. Martin.

### **Compétence eau et assainissement**

Georges Roméo informe que le conseil municipal devra se prononcer sur le transfert de la compétence eau et assainissement avant la fin du mois de juin. Avant de se prononcer, il souhaiterait connaître un certain nombre d'éléments : prix de l'eau... Il est possible de conserver la compétence dans les communes jusqu'en 2026 si la minorité de blocage est réalisée : au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population doivent voter le report du transfert de compétence avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Ce point sera remis à l'ordre du jour prochainement si des éléments nouveaux sont portés à connaissance.

### **Questions diverses**

- ⇒ Marie-Laure MEIRONE indique qu'il n'y a plus de bac à sel en face de la maison Bonnet. Georges Roméo précise que celui-ci a été transporté à La saulce.
- ⇒ Marie-Laure MEIRONE a observé que le tri est très mal effectué et les déchets mal répartis dans les différents containers. Elle souhaiterait qu'un rappel des règles de tri soit diffusé par voie d'affichage.
- ⇒ Agnès Armand signale que le caniveau en face de la maison Buffa mériterait d'être débouché.
- ⇒ Annie Pascal a aperçu plusieurs chiens sans maître, dont une chienne qui semble allaiter. Marie-Laure MEIRONE répond qu'il n'y a que deux chiens errants, que la chienne a un propriétaire.
- ⇒ Annie Pascal et Agnès Armand font un compte rendu de la réunion du SIVOS : peu de délégués étaient présents ; il a surtout été question du contrat ruralité et de la possibilité de mettre en place un regroupement pédagogique intercommunal (une classe par école) avec une prise de position du président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale plus ou moins légitime.
- ⇒ Marie-Laure MEIRONE demande si le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est mis en place afin de prévoir des travaux pour l'accès à la maison de M. Gazzera. Georges Roméo répond que les études sont lancées et que suite aux résultats de celles-ci des programmes de travaux seront proposés.

Fin du conseil municipal : 16H40

### **Questions du public :**

- ❖ Extinction des éclairages de fin d'année.

Le secrétaire,  
Agnès ARMAND